



**L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) promeut l'égalité des chances en matière de santé conformément aux objectifs de la stratégie « Santé2020 » et à ses obligations découlant de la politique nationale d'intégration. Tous les groupes de population doivent avoir les mêmes chances de vivre en bonne santé et de bénéficier d'un accès optimal aux soins.**

Le programme national Migration et santé (2002-2017) est arrivé à son terme. Ses mesures les plus importantes seront désormais intégrées dans les stratégies et les tâches permanentes de la Confédération. Les principales activités touchant aux compétences en matière de santé et aux informations sanitaires se poursuivront. Il en va de même pour le renforcement de la compétence des professionnels de la santé dans le travail auprès de la population migrante et pour la promotion de l'interprétariat communautaire.

Étant donné que l'on constate des différences en matière de santé non seulement entre autochtones et population migrante, mais aussi et surtout en fonction du niveau socioéconomique des personnes, les mesures qui seront prises à l'avenir incluront également la population autochtone défavorisée. L'OFSP a déterminé les groupes cibles qui seront placés au cœur des efforts dans les années à venir. Il s'agira ainsi d'améliorer l'accès aux soins en particulier pour les personnes vivant dans la pauvreté, les demandeurs d'asile et les personnes privées de liberté. Ces points forts ont été définis sur la base de facteurs d'influence qui, isolés ou cumulés, créent pour les personnes concernées des désavantages sur le plan sanitaire (voir graphique).

Les expériences accumulées et les contacts noués avec de nombreux acteurs dans les domaines de la santé et de l'intégration continueront de jouer un rôle prépondérant dans les activités futures. Les institutions et les professionnels de la santé bénéficieront comme jusqu'ici d'un soutien pour développer leurs compétences relatives à la prise en charge des groupes de population défavorisés. Les projets de grande envergure, tels que le service national d'interprétariat téléphonique, la plateforme migesplus.ch (informations sur la santé dans la langue des migrants) et le réseau contre les mutilations génitales féminines, se poursuivront.

D'autres activités sont prévues notamment dans les domaines suivants :

***Information et interaction :***

- améliorer la compétence des personnes défavorisées en matière de santé
- renforcer les compétences des professionnels de la santé et des institutions
- promouvoir les offres et la qualité de l'interprétariat communautaire

***Accès au système de santé et prise en charge financière :***

- développer des solutions concrètes pour certains groupes de population, en particulier les personnes vivant dans la pauvreté, les demandeurs d'asile et les personnes privées de liberté

***Tâches transversales :***

- expertise, conseil et soutien (en particulier dans le cadre des stratégies nationales)
- communication, dialogue et transfert de savoirs
- monitoring et recherche

Les activités s'orienteront sur les objectifs suivants :

- La mise en œuvre des stratégies nationales de santé publique prend en compte les groupes de population défavorisés.
- Des informations sanitaires conformes aux besoins sont disponibles et transmises aux groupes de population défavorisés par des canaux de communication à bas seuil.
- Les établissements de soins et les professionnels de la santé reçoivent un soutien pour assurer une prise en charge des groupes de population défavorisés qui soit efficace et de haute qualité.
- La compréhension mutuelle entre professionnels du domaine de la santé et patients de langue étrangère s'améliore grâce à un interprétariat professionnel.

De manière générale, la réflexion autour de l'égalité des chances en matière sanitaire dépasse le strict cadre de la santé. Elle soulève la question de la distribution des ressources, des chances de chacun dans la vie et des possibilités d'action dans notre société. Car l'inégalité sociale - autrement dit la répartition inégale des ressources matérielles et immatérielles - a un fort impact sur la santé.

Dans la littérature scientifique, l'accès aux ressources est le plus souvent décrit en relation avec les différences en termes de statut socioéconomique (formation, statut professionnel et revenu). Les désavantages sociaux créent des inégalités en matière de santé. En raison de moins bonnes conditions de vie et de comportements sanitaires plus risqués, les personnes socialement défavorisées subissent des désavantages au niveau de leur santé, souvent dès la naissance. Il est cependant rare que les facteurs d'influence figurant dans le graphique se répercutent sur la santé de manière directe. Leurs effets sur notre comportement et notre mode de vie - et par là sur notre santé - passent généralement par des voies détournées.